

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2014

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

OLLIER Roger, LASSAUZET Jean, LEITAO Amandine, WROBEL Philippe, NICOLAS Michel, Christophe BONHAMMOUR, MORDZIALEK David, BUSANCIC-MERCIER Annie, CHAMPOMMIER Claudette, LE GUERN Stéphane, Aurélie POTHIER,

David MORDZIALEK présent en début de séance, est parti pour raisons professionnelles en cours de réunion et n'a donc pas pris part au vote.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Amandine LEITAO a été nommée secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION: le 30/06/2014

M. le maire prend la parole pour faire un bilan sur le début du mandat du conseil municipal. Il revient également sur le déroulement de la dernière réunion, il reconnaît avoir fait deux erreurs : rapidité du choix de l'architecte avec peu d'explication sur les projets et erreur sur la convocation de la commission des travaux au lieu de la commission d'appel d'offres.

L'orientation que j'ai donnée sur le cabinet BOURBONNAIS-JACOB me paraît la plus économique pour la commune et, personnellement je n'ai pas de favoritisme ni d'intérêt personnel avec aucun de ces cabinets.

➤ **PROPRIETE MICHELAT**

Comme lors de la dernière réunion, le cabinet ESTIER est écarté.

M. OLLIER donne lecture de tous les documents envoyés par le cabinet COLLET : présentation de l'agence, étude de faisabilité, proposition d'honoraires. Il faut noter que le pourcentage des **honoraires du cabinet COLLET est de 10,20 %**.

Concernant le bâtiment : ancien bâtiment de fermage comptant de 256 m² exploitable sans les combles qui sont aménageables.

Selon M. COLLET, il est possible de réaliser :

- 3 T4 (198 m²) + 1 T3 (58 m²) soit 256 m²
- 2 T3 (122 m²) + 2 T4 (134 m²) soit 256 m²
- 1 T5 (85 m²) + 2 T3 (122 m²) + 1 T2 (49 m²) réservé au PMR soit 256 m²
-

Le budget prévisionnel non définitif HT car les taux de TVA seront différents suivant les travaux :

Surface projet	256,00 m ²
Prix au m ² de la réhabilitation	1 050,00 €/m ² HT
Soit une estimation de travaux de réhabilitation	268 800,00 € HT
Création de sanitaires	25 000,00 € HT
TOTAL DES TRAVAUX	293 800,00 € HT
Diagnostic	14 983,80 € HT
Maîtrise d'œuvre + ingénieurs	29 967,60 € HT
TOTAL OPERATION	338 751,40 € HT

M. le maire donne lecture de la proposition du cabinet BOURBONNAIS-JACOB.

Ce cabinet propose :

Phase 1 : le relevé de l'état des lieux et diagnostic, la faisabilité + Esquisse + Estimation prévisionnelle du coût des travaux. Les honoraires forfaitaires pour la phase 1 s'élève à 2 500 € HT qui seront déduits de la mission complète de maîtrise d'œuvre dans le cas de la réalisation du projet.

Phase 2 : Etude complète + suivi de chantier (DIAG + BASE + EXE)

Honoraires 8,50 % du montant des travaux.

La mission EXE consiste à la mise au point des détails techniques et des quantités. Cette mission est une garantie de bonne réalisation au niveau du chantier et de justesse des prix évitant toutes dérives techniques et financières.

Estimation prévisionnelle des travaux

Selon le cabinet, il est hasardeux d'annoncer un coût de travaux sans avoir réalisé les études préliminaires, c'est pour cela que le cabinet propose de travailler à partir de ratios en m².

- Estimation des surfaces tous niveaux confondus sauf cave environ 190 m²
- Création de logements : ratios au m² 1 300 € soit 247 000 € ces prix comprenant la mise en valeur du four et aménagement du parvis
- Ces prix font référence à une ouverture de plis de juin 2014 pour un dossier similaire.

M. le maire propose de faire un tour de table afin que tous les conseillers puisse s'exprimer concernant le choix de l'architecte :

David MORDZIALEK devant partir pour raisons professionnelles, maintient son choix initial allant au cabinet COLLET.

Philippe WROBEL explique que le cabinet BOURBONNAIS-JACOB a toujours donné entière satisfaction pour les réalisations faites sur la commune. Il précise néanmoins que le cabinet COLLET a produit une bonne présentation du futur projet. Mais malgré tout son choix est pour le cabinet BOURBONNAIS-JACOB car le pourcentage des honoraires est inférieur.

Amandine LEITAO demande si on a la possibilité de négocier le pourcentage des honoraires. Annie BUSANCIC-MERCIER explique que la négociation est possible.

Michel NICOLAS, suite à la dernière réunion, désire un estimatif, le cabinet BOURBONNAIS-JACOB en a produit un mais il reste sur l'impression qu'elle arriverait en terrain conquis.

Stéphane LE GUERN, M. COLLET a fait une bonne impression.

Annie BUSANCIC-MERCIER porte son choix sur le cabinet COLLET et elle souhaite que la réussite de ce projet se réalise ensemble.

Claudette CHAMPOMMIER n'ayant de remarques particulières, porterait son choix sur l'architecte ayant le pourcentage d'honoraires le plus faible.

Jean LASSAUZET explique que son choix va vers le cabinet COLLET car il faut bien changer.

Christophe BONHAMMOUR étant absent à la dernière réunion, explique néanmoins que son choix irait vers le cabinet BOURBONNAIS-JACOB car il est rejoint l'avis de M. WROBEL quant aux réalisations de ce cabinet pour la commune.

Aurélien POTHIER n'a aucune remarque particulière.

Roger OLLIER porte son choix pour le cabinet BOURBONNAIS-JACOB.

Vote de la décision finale : BOURBONNAIS-JACOB 6 voix

COLLET 3 voix

Abstention 2 voix

Le cabinet BOURBONNAIS-JACOB est choisi comme maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation du bâtiment MICHELAT.

➤ **MOTION SUR LE SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GENERAL ET A SON MAINTIEN DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, soutient le Conseil Général quant à son maintien dans l'organisation territoriale.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- *Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montaigut-en-Combraille*

Dans sa séance du 11/04/2014, le conseil municipal avait décidé d'attribuer comme chaque année une subvention de 200 € aux jeunes sapeurs-pompiers de Montaigut. Or après vérification, le siège des jeunes sapeurs-pompiers se situe sur la commune de St Eloy. Le maire sous couvert du conseil municipal, exprime le choix de privilégier l'attribution de la subvention aux pompiers dont dépend la commune de Buxières. En l'occurrence ce sont les sapeurs-pompiers de Montaigut. Aussi la décision prise le 11/04/2014 est annulée et remplacée par l'attribution d'une subvention de 200 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montaigut-en-Combraille.

- *Recensement de la population*

Pour l'instant aucun agent recenseur n'a été nommé. La décision devra être prise au plus tard fin novembre 2014.

- Collecte des encombrants

Le SICTOM met de nouveau en place la collecte des encombrants en porte à porte. La collecte est prévue sur la commune le 29/09/2014 afin que l'organisation se fasse correctement, les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie avant le 07/08/2014.

- Compte-rendu du conseil d'école du 3^{ème} trimestre

Pour la rentrée prochaine, les effectifs resteront stables. Le RPI comptera 65 élèves (+2 à partir de janvier 2015), 17 élèves seront scolarisés à Buxières (CE2/CM1/CM2).

Les projets pour l'an prochain : classe de découverte et continuité de la classe rugby.

Concernant la réforme scolaire, les enseignants confirment les bénéfices scolaires engendrés malgré la fatigue et l'inattention en fin de semaine.

Les TAP se sont bien passées.

Enfin M. MAURY remercie l'ensemble du conseil pour la subvention allouée à la coopérative scolaire et à l'achat de nouveaux ordinateurs pour la rentrée prochaine.

- Cas CHARVILLAT

Amandine LEITAO informe que les bêtes de M. CHARVILLAT Alain sont trop souvent en liberté et qu'elles causent des dégâts.

- Route des Lièvres

Cette route ne peut pas avoir de panneaux de ralentissement car c'est une route départementale et qu'elle traverse 3 communes et 2 départements.

- Famille THOMAS

La famille THOMAS des Crouzillons connaît un problème avec les eaux pluviales qui se déversent en grande quantité dans leur propriété par temps de fortes pluies car la route est bombée et qu'il n'y a pas de fossés.

- Voirie

La tournée des chemins est prévue le vendredi 11 juillet 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30